

extrait  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt et un, le vingt trois mars, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame BOURDELAIN Coralie, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part au vote : 15

**Présents : Coralie Bourdelain, Patrick Hervé, Sandrine Gayet, Vincent Pelletier, Mireille Berthuin, Dominique Capron, Anne Isabelle, Christophe Corbet, Caroline Driol, Cathy Peloso, Thierry Rutgé, Frédéric Géromin, Astrid Bouchard, Antoine Creze.**

**Procurations : Stéphane Mastropietro à Patrick Hervé**

**Absents : 0**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Sandrine Gayet ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Date de la convocation : 19 mars 2021

**DELIBERATION N° 5**

**Objet : vote du budget communal primitif 2021**

Il est adopté par les membres présents :

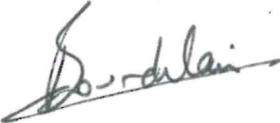
- **Budget Principal**

- Pour les dépenses de fonctionnement : 1 145 805.00 €
- Pour les recettes de fonctionnement : 1 145 805.00 €
- Pour les dépenses d'investissement : 1 499 935.00 €
- Pour les recettes d'investissement : 1 499 935.00 €

14 voix POUR  
1 ABSTENTION

Ainsi fait et délibéré à Revel, le 23 mars 2021.

***Pour extrait conforme***

  
La Maire, Coralie Bourdelain



**IV – ANNEXES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 15  
 Nombre de membres présents : 14 + 1 *procuration*  
 Nombre de suffrages exprimés : 15  
 VOTES :  
 Pour : 14  
 Contre : 0  
 Abstentions : 1

Date de convocation : 19.03.2021



Présenté par Le Maire (1),  
 A Revel, le 23/03/2021  
 Le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire  
 A Revel, le 23/03/2021  
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

BERTHUIN Mireille	
BOUCHARD Astrid	
BOURDELAIN Coralie	
CAPRON Dominique	
CORBET Christophe	
CRÉZÉ Antoine	
DRIOL Caroline	
GAYET Sandrine	
GEROMIN Frédéric	
HERVE Patrick	
IZABELLE Anne	
MASTROPIETRO Stéphane	
PELLETIER Vincent	
PELOSO Cathy	
RUTGE Thierry	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Revel, le 23/03/2021

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.  
 (2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.